

Un plan de relance au profit des entreprises

ÉCRIT PAR PIERRE-EDOUARD PICORD

4 septembre 2020

100 milliards d'euros. C'est le montant du plan de relance présenté par le Premier ministre Jean Castex, le 3 septembre. Qualifié d'historique par le gouvernement, ce plan entend « transformer l'économie, créer de nouveaux emplois ». Il s'articule autour de trois axes : l'environnement, la compétitivité et la cohésion. L'environnement parce que cette thématique s'impose de plus en plus aux populations et à leurs gouvernements. Ensuite parce qu'il existe aujourd'hui en France un courant écologique suffisamment fort pour que le gouvernement, ne serait-ce qu'au niveau de sa communication en tienne compte. Le volet compétitivité du plan de relance applaudi par le Medef fait la part belle aux entreprises. Il se résume par la suppression des impôts de production. Il s'agit de permettre aux entreprises de rebondir après les mois d'inactivité forcée due à la gestion du coronavirus. Le gouvernement estime que cette politique au profit des entreprises engendrera de nouveaux emplois. Vœu pieux selon la plupart des syndicats, mais aussi selon l'opposition et certains économistes. Tous rappellent que le patronat avait promis de créer un million d'emplois en contrepartie du Crédit impôt compétitivité emploi (CICE). Dispositif qui sous François Hollande a accordé aux entreprises de 2013 à 2019, une baisse d'impôts de 20 milliards d'euros par an. Les chiffres les plus optimistes publiés évaluent le nombre d'emplois créés grâce au CICE à 380 000. Nous sommes loin du million. Le CICE représente 120 milliards d'euros. C'est cher payé le prix d'un emploi créé. La théorie selon laquelle il faut aider les riches à devenir plus riches afin que par ruissellement les pauvres en tirent quelque chose sonne de plus en plus creux. Quant aux élus des collectivités locales, ils ne sont pas non plus emballés par ce plan de relance. Ils estiment que ce sont les collectivités locales qui vont pâtir des suppressions et allègements d'impôts accordés aux entreprises. André Laignel vice-président de l'association des maires de France ne mâche pas ses mots. Il explique en

substance que l'État fait les collectivités payer son plan de relance. Quant au volet cohésion sensé être la part réservée au social, il se résume à des concepts vagues tels que « solidarité au sens large », « élan collectif », « accompagnement des jeunes ».